

S E R E C

SOCIETE D'ETUDES DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLES

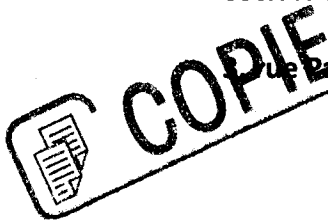
société à responsabilité limitée au capital de 180 000 euros

siège social

3 rue Patrick Depailler - Parc Technologique de La Pardieu

63063 CLERMONT FERRAND CEDEX 1

316 420 322 RCS CLERMONT FERRAND



DEPOT N° 2368 DU
18 AVR. 2011

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
Du lundi 11 avril 2011**

**Le lundi onze avril deux mille onze
à huit heures trente**

les associés de la société « **SEREC** », société à responsabilité limitée au capital de 180 000 euros dont le siège social est 3 rue Patrick Depailler, Parc Technologique de La Pardieu à CLERMONT-FERRAND (63063) se sont réunis au siège social en assemblée générale extraordinaire suite à une convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Etaient présents à l'assemblée :

* Monsieur Jean-Charles MARQUES, propriétaire de	6 024 parts
* SARL « AMC ASSOCIES » représentée par Monsieur Marc ALIBERT, propriétaire de	5 224 parts
* Monsieur Marc ALIBERT, propriétaire de	1 part

au total	11 249 parts
sur les 11 250 parts sociales représentant le capital social.	

Monsieur Jean-Charles MARQUES préside la séance en sa qualité de gérant associé de la société

Le Président constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise des trois quarts du capital social.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Feuille de présence ;
- Rapport de la gérance ;
- Texte du projet des résolutions.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ✓ **modification de la répartition du capital social**
- ✓ **modification corrélatrice des statuts**
- ✓ **pouvoirs à conférer**

PREMIERE RESOLUTION – MODIFICATION DE LA REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

32

L'assemblée générale, après avoir pris acte :

- . de la cession de trois cent vingt (320) parts sociales de Monsieur Jean-Charles MARQUES au profit de la société « AMC ASSOCIES » intervenue en date du 1^{er} octobre 2009,
- . de la cession de deux mille cent (2 100) parts sociales de Madame Isabelle MARQUES-BATAILLE et Messieurs Laurent MARQUES, Jérôme MARQUES et Stéphane MARQUES au profit de la société « AMC ASSOCIES » intervenue en date du 1^{er} avril 2010,

modifie l'article 7 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital est fixé à cent quatre vingt mille (180 000) euros et divisé en 11 250 parts sociales de seize (16) euros chacune. Suite à des cessions de parts sociales, la répartition du capital social est la suivante :

* M. Jean-Charles MARQUES	6 024 parts
* Société « AMC Associés »	5 224 parts
* M. Marc ALIBERT	1 part
* M. Michel BARTHELEMY	<u>1 part</u>

Au total

11 250 parts

égales au capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION – POUVOIRS

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CLOTURE

Après quoi, l'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à neuf heures.



Jean-Charles MARQUES